



The City of Saint John

Ville de Saint John

Lignes directrices pour les petites subventions aux communautés ethnoculturelles





The City of Saint John

Politique en matière de subventions aux communautés ethnoculturelles

Le **Programme de subventions aux communautés ethnoculturelles** de la Ville de Saint-Jean a été établi afin d'atteindre l'objectif de la Ville, celui de devenir la communauté la plus accueillante du Canada.

Le programme fournira un soutien financier, sous forme de petites subventions, pour l'établissement ou le développement d'un **groupe communautaire ethnoculturel** à Saint John. Une organisation ethnoculturelle est définie par les caractéristiques partagées par les membres du groupe, plus précisément le pays d'origine ou l'ascendance.

Désormais approuvé comme programme annuel, les subventions seront obtenues par l'entremise d'un concours. Les demandes seront examinées au cours de deux cycles de financement et validées par un jury désigné par le commissaire à la Croissance et aux services communautaires.

Les demandeurs peuvent remplir le formulaire de demande en ligne en anglais ou en français, qui se trouve sur le site Web de la ville Saint John, dans la section Communauté, à l'adresse suivante : <http://saintjohn.ca/en/community> ou <http://saintjohn.ca/fr/community>.





The City of Saint John

Politique en matière de subventions aux communautés ethnoculturelles

Les options de petites subventions aux communautés ethnoculturelles sont les suivantes :

Subvention d'établissement des communautés ethnoculturelles :

Financement à hauteur de 1 000 \$ ou soutien non financier

Cette subvention est destinée aux tout nouveaux groupes qui souhaitent s'établir officiellement et se constituer en organisme sans but lucratif.



Types de soutien admissibles :

Recherche de nom; frais de constitution en organisme sans but lucratif; directives pour le remplissage du formulaire; rédaction du mandat; établissement d'un conseil d'administration; location de salle pour les réunions initiales, y compris les petits frais de restauration; mise en marché; ouverture d'un compte bancaire; achat de chèques et de matériel de bureau nécessaire

Subvention pour la sensibilisation aux questions ethnoculturelles :

Financement à hauteur de 2 500 \$



Celle-ci est destinée aux groupes officiellement établis en tant qu'organisme sans but lucratif et qui souhaitent promouvoir leur association ou aider les nouveaux membres potentiels à la trouver.

Types de soutien admissibles :





The City of Saint John

Politique en matière de subventions aux communautés ethnoculturelles

Création d'un site Web; coûts d'hébergement Web; conception graphique pour la production de logos; soutien à la création d'une plate-forme de médias sociaux, à la promotion ou aux dépenses publicitaires pour attirer de nouveaux membres

Exemples :

Voici des exemples de candidats et/ou de projets/activités qui **pourraient bénéficier** d'un financement :

- paiement des frais de constitution en organisme;
- contribution aux frais de la recherche de nom;
- création d'un site Web du groupe;
- création d'une page Facebook du groupe;
- création d'un groupe de discussion (WhatsApp, WeChat);
- aide à la mise en marché;
- création d'un logo ou d'un dessin pour représenter le groupe,
- aide au développement de l'image de marque, de la mise en marché et du site Web;
- signalisation d'arrivée/bienvenue.

Exigences de demande :

- Une demande dûment remplie répondant aux principales questions, indiquant si votre groupe est constitué en organisme ou non, et précisant le montant que votre groupe souhaite obtenir;
- inclure un document indiquant votre budget et les capacités non financières dont dispose déjà votre groupe;





The City of Saint John

Politique en matière de subventions aux communautés ethnoculturelles

- soumettez votre demande en ligne et les documents supplémentaires par courriel à life@saintjohn.ca ou imprimez et remettez les documents au comptoir UNIQUE du service à la clientèle à l'entrée principale de l'hôtel de ville situé à la rue King (adresse indiquée en bas de la demande).

Processus de demande :

Les demandeurs peuvent soumettre leur demande à tout moment entre juin et septembre 2023.

Le jury évaluera les demandes en fonction du mérite et distribuera les subventions aux demandeurs admissibles jusqu'à épuisement des fonds.

Questions et clarifications :

Les questions et clarifications peuvent être envoyées à life@saintjohn.ca

